



RAPPORT ANNUEL 2024

Sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable



Table des matières

I.	Territoire et organisation du SIEP	4
A.	Le territoire.....	4
B.	L'organisation institutionnelle du SIEP	4
1.	Le Président	4
2.	1 ^{er} et 2 ^{ème} Vice-Présidents.....	4
3.	Comité Syndical.....	4
4.	Bureau Syndical	4
5.	Conseil d'Exploitation	4
6.	Commission d'appels d'offres et commission marchés	4
C.	Les moyens humains.....	4
1.	Direction	4
2.	Production	4
3.	Exploitation	4
4.	Travaux.....	4
5.	Etudes et travaux	4
6.	Comptabilité et RH	4
7.	Clientèle	4
8.	Services support	4
II.	Les missions des services	5
A.	Production	5
1.	Les forages.....	5
2.	Interconnexions	6
3.	Les réservoirs	6
4.	Le traitement	8
5.	Métérologie	8
6.	Qualité de l'eau	9
7.	Faits marquants	9
B.	Exploitation.....	10
1.	Relève annuelle des compteurs.....	10
2.	Entretien du parc compteurs.....	10
3.	Maintenance des équipements du réseau ...	11
4.	Interventions de proximité	11
5.	Marquage, piquetage	11
6.	Défense extérieure contre l'incendie	11
7.	Sectorisation – Recherche de fuites.....	11
8.	Arrêts d'eau.....	11
9.	Bornes de puisage	12
C.	Travaux.....	12
1.	Réparations de fuites sur conduites et de casses sur branchements publics	12
2.	Gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	12
3.	Travaux neufs et reprises de branchements	12
4.	Travaux neufs DECI	12
D.	Clientèle	12
1.	L'accueil	12
2.	Le contrat abonnement	12
3.	La facturation	12
4.	Le service aux abonnés	13
5.	Planification des interventions techniques.....	13
6.	Fuites	13
E.	Comptabilité et ressources humaines.....	13
1.	Gestion institutionnelle	13
2.	Gestion comptable.....	13
3.	Commande publique	13
4.	Gestion des ressources humaines	14
5.	Faits marquants.....	14
F.	Etudes et travaux	14
1.	Etudes et travaux réalisés en 2024	14
2.	Commande publique – Avis d'appel public à la concurrence	15
G.	Sécurité	15
H.	Services supports.....	15
1.	Cartographie	15
2.	Informatique.....	15
3.	Entretien des espaces verts	16
III.	Les moyens financiers.....	17
A.	La facture d'eau	17
1.	Structure tarifaire	17
2.	Facture 120 m ³	17
B.	Les produits d'exploitation	18
C.	Les charges d'exploitation	18
D.	Evolution des dépenses d'investissement.....	18
E.	Etat de la dette.....	18
1.	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier.....	18
2.	Annuités 2024	18
3.	Durée d'extinction de la dette	18

IV.	Les annexes	19
A.	Les réservoirs de tête	20
B.	Les réservoirs secondaires	21
C.	Organigramme SIEP	24
D.	Récapitulatif des données de pompage et de consommation.....	25
E.	Tarifs 2023	26
F.	Tarifs 2024	26
G.	Les indicateurs de performance	27
1.	Indicateurs réglementaires 2024	27
H.	Qualité de l'eau distribuée	29
I.	Fiches de synthèse ARS.....	32

Temps forts 2024

23 Février Lancement du GIEE - Sols vivants du Santerre qui associe Agriculteurs, Mousline, SIEP et Chambre d'Agriculture

26 Avril Assises de la ressource en eau dans la Somme, présidées par Monsieur le Préfet

22 Mai Le métabolite du fongicide interdit chlorothalonil R₄₇₁₈₁₁, considéré pertinent jusqu'alors, est désormais jugé non pertinent par l'ANSES

30 Juillet Arrêté portant droit de préemption pour la préservation des ressources en eau sur les périmètres de protection rapprochée des captages de Caix

04 Septembre Demande d'augmentation de l'approvisionnement d'Innovafeed

06 Septembre Réunion d'information des propriétaires et exploitants sur le droit de préemption du SIEP

30 Octobre Point d'avancement de la révision des DUP de Caix 1 et de Caix 3 en présence des services de l'Etat

09 Décembre Restitution par la DGFIP du contrôle de la régie sollicité par le SIEP

1^{er} Janvier 2025 Entrée en vigueur de la nouvelle tarification de l'électricité pour quatre ans

1^{er} Janvier 2025 Intégration en gestion clientèle et en comptabilité de la réforme des redevances de l'Agence de l'eau

1^{er} Janvier 2025 Réorganisation du temps de travail des agents techniques de terrain, instauration de l'indemnité de repas (prime de panier)



Données Clés

Le SIEP

Syndicat mixte fermé à vocation eau potable

En régie depuis juillet 2015

28 salariés

Le territoire

84 communes,

42 927 habitants,

La production

4 sites de forages

3 191 234 m³ pompés

11 réservoirs de têtes, tous rénovés il y a moins de 12 ans

10 réservoirs secondaires en fonctionnement

La distribution

5 unités de distribution

661 km de réseau

84.18% de rendement

La clientèle

20 426 abonnés

2 651 396 m³ comptabilisés

Prix de l'eau : 2.168 € TTC/m³ (y compris redevances et taxes)

Le Budget

Fonctionnement de 7 146 976.16€

Investissement de 4 522 144.95€

1 330 179 € mandatés pour le renouvellement de réseau

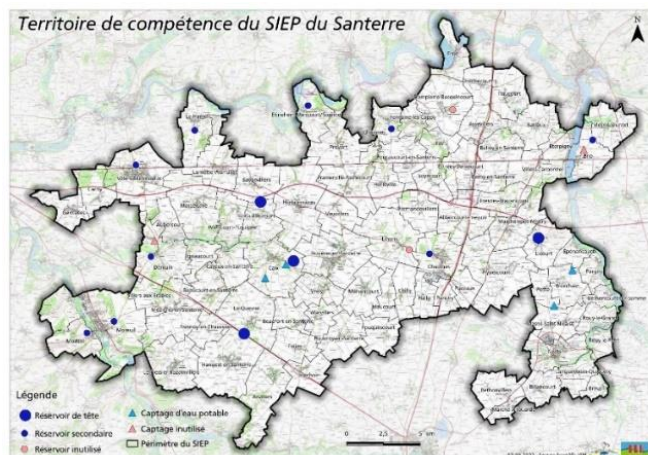


II. Les missions des services

A. Production

1. Les forages

Le SIEP compte 4 sites de pompages (4 captages).



Volumes pompés (m³)	2022	2023	2024
	3 217 115	3 247 700	3 191 234

Le travail quotidien du service production consiste à approvisionner les 11 réservoirs de tête, qui alimenteront à leur tour 10 réservoirs secondaires.

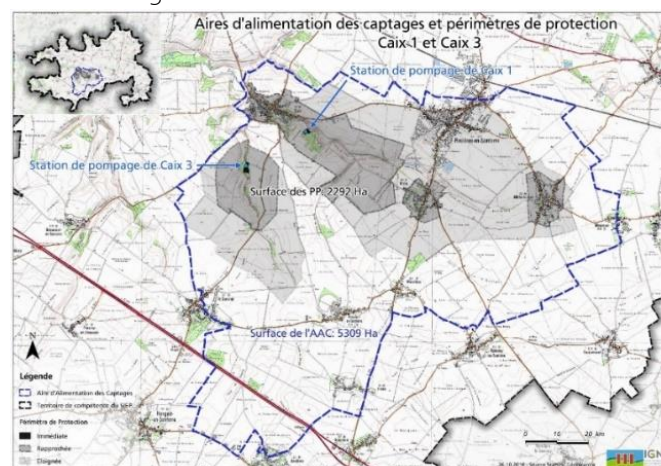
La fonction de production est automatisée et télégérée ; le niveau d'eau dans les réservoirs commande le démarrage des forages. Grâce aux moyens de télégestion, le service peut interroger et intervenir à tout moment. Les données de production sont remontées sur la supervision et analysées quotidiennement.

a) Caix 1

4 forages : F1. 1-2 (1964), F1. 3-4 (1973).

DUP (1999) : 16 040 m³/j

Profondeur 50 m



Volumes pompés (m³)	2022	2023	2024
	1 262 285	1 398 530	1 325 619

b) Caix 3

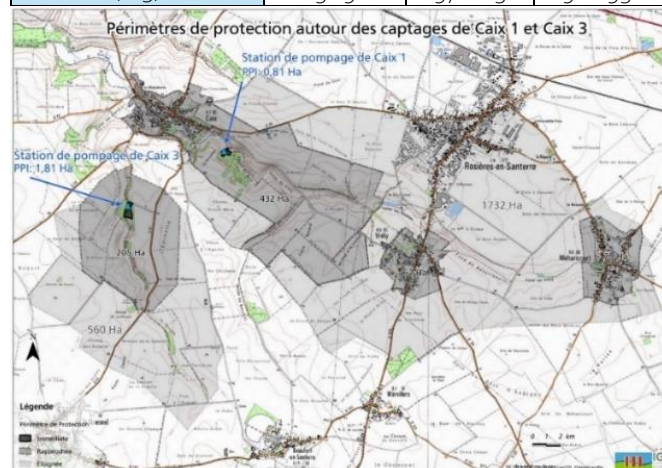
2 forages (1994)

DUP (1999) : 7 400 m³/j

Profondeur 35 m

Volumes pompés (m³)

Volumes pompés (m³)	2022	2023	2024
	1 051 922	971 113	968 938



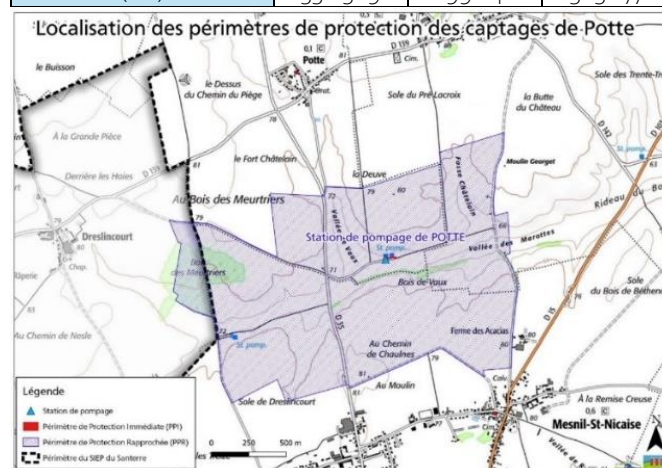
c) Potte

2 forages (1995)

DUP (1995) : 4 800 m³/j

Profondeur 50 m

Volumes pompés (m³)	2022	2023	2024
	336 569	299 846	323 077



L'Unité de distribution de Guillaucourt est alimentée par deux (2) forages de Caix 1 (F1.1 et F1.2) dont les eaux sont diluées par le forage F3.1 de Caix 3 pour garantir le respect des teneurs en nitrates de l'eau distribuée.

Profondeur 50 m

Cette interconnexion de sécurisation fonctionne en permanence dans un sens ou l'autre. Le SIEP importe de l'eau du SIAEP de Guerbigny en période de tension sur la ressource de Caix 3 et de F3.1 en particulier.



Cette station de pompage n'est actuellement plus utilisée.

Profondeur 27 m

Outre la surveillance quotidienne des pompages, le service production met en œuvre les moyens de protection anti-intrusion des sites.

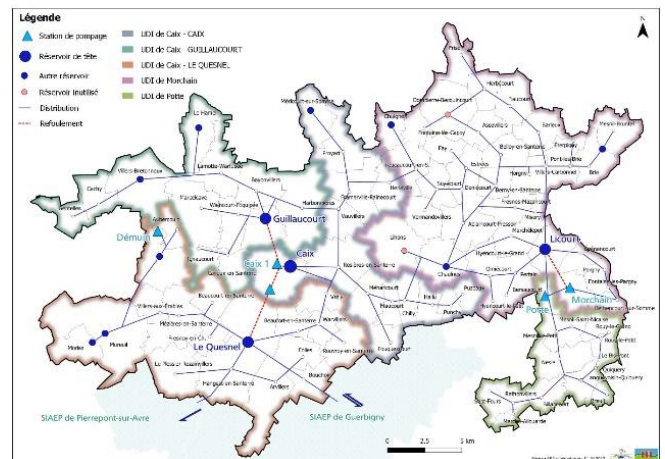
Il assure également la maintenance préventive des équipements (graissage, analyses vibratoires des groupes électropompes ...).

Les forages font l'objet d'une inspection caméra tous les 10 ans.

3. Les réservoirs

Une fois l'eau pompée, elle est acheminée vers des réservoirs avant d'être distribuée aux abonnés.

Le SIEP compte 11 réservoirs de tête et 10 réservoirs secondaires.



Le but de ces ouvrages est à la fois de stocker l'eau afin d'avoir une réserve d'eau disponible, mais également d'assurer la pression nécessaire au robinet des abonnés.

Pour les réservoirs sur tour, c'est la hauteur du réservoir qui crée la pression (10m de hauteur = 1bar de pression) et permet la distribution gravitaire au robinet des abonnés.

Les réservoirs sont équipés de sondes de niveau qui commandent le remplissage.

Les informations relatives au pompage et au stockage sont « remontées » sur la supervision et analysées quotidiennement par le service production.

a) Les réservoirs de tête

Les réservoirs de tête sont emblématiques du SIEP. Remarquables par leur couleur rouge, ils ont été construits après la première guerre mondiale (1921). Ils partagent le même mode de construction à savoir des 3 monos cuves cylindriques de 600 m³ sur tour. Seul Le Quesnel fait exception avec 2 cuves. Ils présentent également la particularité d'être tous à la même altimétrie. Les réservoirs de têtes sont dédiés à une unité de distribution.



Tous les sites sont télégérés (sondes de niveau dans les cuves) et sécurisés (système anti-intrusion, portail fermé, clôture).

(1) Caix

Rénovés en 2010

Zone de distribution : UDI de Caix

Les réservoirs de Caix alimentent Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville-Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Méharicourt, Etinehem – Méricourt sur Somme, Proyard, Punchy, Puzeaux, Rosières en Santerre et Vauvillers

(2) Guillaucourt

Rénovés en 2016

Alimentation : Captage Caix 3

Zone de distribution : UDI de Guillaucourt

Les réservoirs de Guillaucourt alimentent Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerre, Gentelles, Guillaucourt, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte-Warfusée, Le Hamel, Marcelcave, Villers-Bretonneux et Wiencourt-l'Equipée

(3) Le Quesnel

Rénovés en 2014

Alimentation : Captages Caix 1 et Caix 3

Zone de Distribution : UDI de Le Quesnel

Les réservoirs de Le Quesnel alimentent Arvillers, Aubercourt, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Démuin, Folies, Fresnoy en Chaussée, Hangest en Santerre, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Erables, Vrely et Warvillers

(4) Licourt

Rénovés en 2010

Alimentation : Depuis les captages de Morchain

Zone de Distribution : UDI de Morchain

Les réservoirs de Licourt alimentent Ablaincourt-Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy-en-Santerre, Berny-en-Santerre, Bethencourt-sur-Somme, Brie, Chaulnes, Chuignes, Dompierre-Becquincourt, Epénancourt, Estrées-Denicourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaine-les-Cappy, Foucaucourt-en-Santerre, Fresnes-Mazancourt, Frise, Hypercourt, Licourt, Lihons, Marchelepot-Misery, Mesnil-Bruntel, Morchain, Pargny, Soyecourt, Vermandovillers et Villers Carbonnel

b) Les réservoirs secondaires

(1) Le Hamel

Rénové en 2020

Alimentation : Depuis les réservoirs de Guillaucourt

Zone de Distribution : Le Hamel

(2) Méricourt sur Somme

Alimentation : Depuis le réseau via Proyard et Guillaucourt

Zone de distribution : Méricourt sur Somme

(3) Moreuil

Volume total : 2300 m³ : 2x900 m³ sur tour et 500 m³ semi enterré. Le semi enterré de 200 m³ a été déconstruit en 2020.

Relevage : Oui pour alimenter le réservoir sur tour 2 pompes 160 m³/h / 20 mCE

Alimentation : Depuis Villers aux Erables via les réservoirs de Le Quesnel

Zone de distribution : Moreuil et Morisel

(4) Morisel

Alimentation : Depuis le réseau via Moreuil

Zone de distribution : Morisel

(5) [Villers-Bretonneux](#)

Rénové en 2022

Alimentation : Depuis le réseau via Lamotte-Warfusée

Zone de distribution : Villers Bretonneux, Cachy et Gentelles

(6) [Chuignes](#)

Alimentation : depuis le réseau via Foucaucourt en Santerre

Zone de distribution : Commune de Chuignes

(7) [Chaulnes](#)

Rénové en 2020

Suppression : 4 pompes (30m³/h / 30mCE) vers le réseau
2 pompes de remplissage de la tour

Alimentation : Depuis le réseau via Chilly et Marchélepot

Zone de distribution : Chaulnes, Lihons, Omiécourt

(8) [Démuin](#)

Alimentation : Depuis le réseau via les réservoirs de Le Quesnel

Zone de distribution : Commune de Démuin et Aubercourt

(9) [Brie](#)

Rénové en 2014

Alimentation : via Villers-Carbonnel

Zone de distribution : Brie et Mesnil-Bruntel

(10) [Dompierre-Becquincourt](#)

Cet ouvrage est en vente

(11) [Lihons](#)

Cet ouvrage n'est actuellement plus utilisé

4. Le traitement

Le traitement de l'eau consiste en la chloration (chlore gazeux) afin de garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée au robinet.

Le service production veille au maintien de la teneur en « chlore libre résiduel » à 0,1 mg/litre en tout point du réseau de distribution. Cela représente une goutte de chlore pour le contenu d'environ 5 baignoires (1 000 litres, 1 m³).

Le service production mesure le taux de chlore en sortie des réservoirs de tête, deux fois par semaine, et tous les quinze jours pour les réservoirs secondaires.

5. Métrologie

Le SIEP déploie depuis près de dix (10) ans des outils de surveillance du réseau en vue de maîtriser la gestion patrimoniale du réseau, détecter les fuites au plus tôt et limiter les pertes d'eau sur le réseau, identifier les dysfonctionnements de distribution (tirages d'eau importants).

a) *Sectorisation*

Le réseau de distribution est équipé de 73 compteurs de sectorisation répartis sur l'ensemble des 661 km de réseau du SIEP.

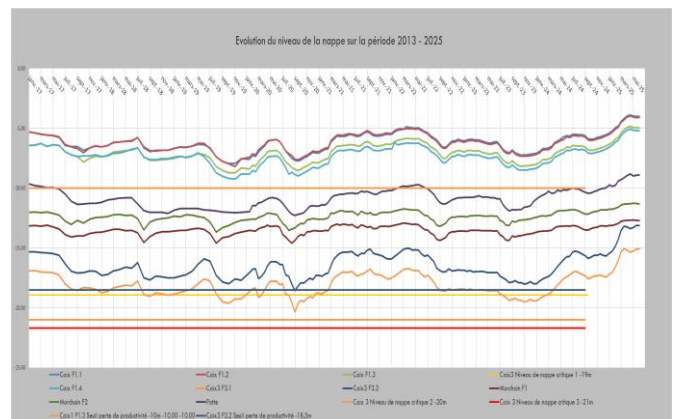
Ils permettent, par l'analyse quotidienne des débits de nuit, d'identifier des fuites potentielles et de mobiliser les moyens de recherche de fuites du service exploitation,



voire l'intervention du service travaux lorsque la fuite est avérée et localisée.

b) *Suivi piézométrique*

Le service production assure également le suivi de la hauteur de la nappe sur chacun des sites de forage. Ce suivi permet au SIEP de sécuriser le fonctionnement de ses pompes, de mesurer la recharge de la nappe et le comportement de celle-ci en période de fortes sollicitations (irrigation agricole).



6. Qualité de l'eau

a) Suivi de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau est suivie dans le cadre du contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et dans le cadre de l'autocontrôle par le SIEP.

Le service production assure un train de mesures d'autocontrôles comme le suivi du chlore sur les réservoirs de tête de façon bi hebdomadaire, et tous les quinze jours sur les réservoirs secondaires, le suivi mensuel des nitrates, le suivi de bon fonctionnement des équipements.

b) Nettoyage des réservoirs

Le service production réalise un planning annuel de nettoyage des 20 réservoirs. Ce nettoyage est externalisé, sous contrôle de la production, qui réalise au préalable toutes les manœuvres en veillant à minimiser les pertes d'eau.

c) Paramètres d'intérêt pour la potabilité de l'eau

Indicateur global de qualité	A	Eau de bonne qualité
	B	Eau de qualité convenable
	C	Eau de qualité insuffisante
	D	Eau de mauvaise qualité

Bactériologie	A	Eau de bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée		137 prélèvements Conformité : 100 %
Nitrates		
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Limite réglementaire : 50 mg/L	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire sur l'UDI de Caix
	A	Eau de bonne qualité sur les UDI de Potte, Morchain, Guillaucourt et Le Quesnel
Pesticides et métabolites pertinents		
Le terme « pesticides » regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0.5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0.1 microgramme/L pour chaque substance. En deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire sur l'ensemble des UDI 22 prélèvements Conformité : 0% Guillaucourt 25% Caix, Potte 33% Le Quesnel, Morchain
Fluor	A	Eau de bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1.5 mg/L.		11 prélèvements Conformité : 100%

d) Informations complémentaires

Perchlorates		Présence en quantité notable
Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une		7 prélèvements La valeur moyenne observée est de l'ordre de 7 microgrammes/L de

eau contenant plus de 4 microgrammes/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgrammes/L pour les femmes enceintes et allaitantes		perchlorates sur l'ensemble des UDI. Elle est de l'ordre de 11 microgrammes/L sur l'UDI de Potte.
Dureté		Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur réglementaire seuil. L'eau est considérée comme douce en dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F		28 prélèvements

7. Faits marquants

a) Les métabolites de la chloridazone

La chloridazone desphényl et la chloridazone méthyl desphényl sont des métabolites issus de la dégradation dans le sol ou dans l'eau d'un pesticide appelé chloridazone, utilisé principalement dans la culture des betteraves des années 1960 jusqu'à 2020.

L'Union Européenne et le ministère de la Santé ont demandé aux ARS fin 2020 de rechercher de nouvelles substances, parmi lesquelles les métabolites de pesticides pertinents. (...) l'ARS Hauts de France les a intégrés en janvier 2021 dans la liste des substances recherchées dans l'eau du robinet.

Une eau contenant des teneurs en métabolites supérieures à 0,1 µg/L est qualifiée de « non conforme » au regard de cette valeur environnementale, mais elle n'est pas forcément impropre à la consommation.

La « limite de qualité » (0,1 µg/L pour les métabolites) est uniquement une valeur environnementale (et non une valeur sanitaire) établie au niveau européen.

En juin 2022, dans l'attente que l'ANSES établisse une Vmax pour ces métabolites, le ministère de la santé a fixé une « valeur sanitaire transitoire » à 3 µg/L, applicable dans toutes les régions.

La teneur en métabolites de la chloridazone est inférieure à la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/L dans 100% des prélèvements réalisés par l'ARS en 2024, et plus largement depuis 2021.

Pour aller plus loin : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/metabolites-de-la-chloridazone-dans-leau-du-robinet-les-reponses-aux-questions-les-plus-frequentes>.

b) Les métabolites du Chlorothalonil

Le chlorothalonil est une molécule fongicide très utilisée, en France, jusque mai 2020 principalement dans le cadre de la culture des céréales (maladies du blé et de

l'orge), mais aussi sur les protéagineux (pois, féverole), pommes de terre et légumes.

Cette substance est recherchée dans tous les captages de la région depuis plus de 10 ans. La valeur sanitaire maximale (Vmax), au-delà de laquelle l'eau pourrait présenter un risque pour la santé et ne peut plus être consommée, a été fixée par l'ANSES à 45 µg/L. Dans la région, toutes les analyses réalisées pour ce paramètre sur les captages depuis plus de 10 ans sont inférieures à la Vmax.

Les chlorothalonil R471811 et R417888, des métabolites du chlorothalonil, ont été intégrés au contrôle sanitaire de l'ARS HDF dès lors que l'Anses a publié un avis sur leur pertinence, en juillet 2023 pour le métabolite R471811, et en juillet 2024 pour le métabolite R417888.

En 2023, le métabolite R471811 était considéré comme pertinent selon l'Anses. La limite de qualité de 0,1µg/L et la valeur sanitaire transitoire (VST) de 3 µg/L s'appliquaient donc pour ce paramètre. Il apparaît donc non conforme dès dépassement de la limite de qualité, entraînant un classement de l'indicateur global de la qualité de l'eau en catégorie C.

Un avis récent de l'Anses du 29 avril 2024 a modifié la prise en compte de ce métabolite chlorothalonil R471811 dans le contrôle sanitaire. Désormais non pertinent, ces valeurs ne s'appliquent plus. Il relève dorénavant de la valeur indicative fixée par l'Anses à 0,9 µg/L pour les métabolites non pertinents. En cas de dépassement de cette valeur indicative de 0,9µg/L, l'eau peut continuer à être consommée. Néanmoins, **le dépassement de cette valeur montre une vulnérabilité de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses** impliquant ainsi la mise en place d'un plan d'actions par la personne responsable de la production et/ou de la distribution d'eau (PRPDE) pour respecter cette valeur indicative.

La teneur en chlorothalonil R471811 est supérieure à la valeur indicative de 0,9µg/L sur l'UDI de Guillaucourt et de Caix.

c) Activation des mesures spécifiques pour la préservation de l'alimentation en eau potable autour de Caix 3

L'arrêté cadre sécheresse du 25 octobre 2022 prévoit la mise en œuvre des mesures spécifiques pour la préservation de l'alimentation en eau potable (Caix 3) visant à limiter provisoirement les usages de l'eau dans un rayon défini autour du captage.

Aucune saisine du Préfet par le SIEP en 2024.

Pour rappel, la pression sur la ressource en période d'irrigation limite considérablement la dilution des eaux de Caix 1 par les eaux de Caix 3 (F3.1) indispensable pour assurer la distribution d'une eau conforme en nitrates sur l'UDI de Guillaucourt.

En tout état de cause, les mesures de restriction ne présentent aucune garantie d'efficacité.

B. Exploitation

Le service exploitation est à l'interface avec les services internes, production, clientèle, travaux, mais également avec les abonnés.



1. Relève annuelle des compteurs

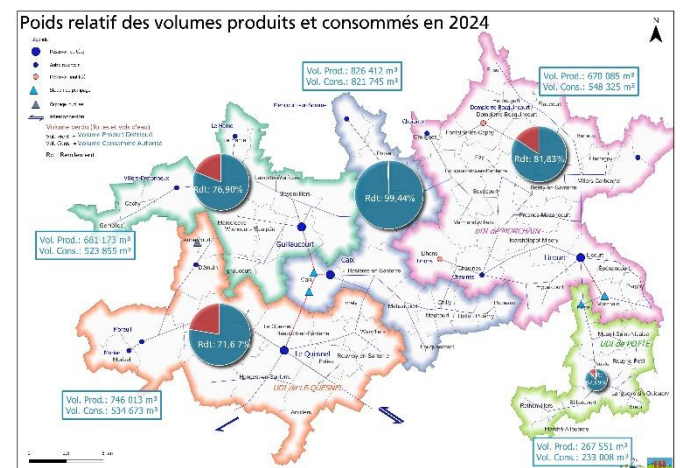
En lien avec le service clientèle, qui prépare les tournées, le service exploitation assure la relève annuelle des quelques 20 000 compteurs « abonnés ».

	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés	19 925	20 335	20 426

2. Entretien du parc compteurs

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc compteurs, le service exploitation se fixe un objectif de renouveler 1500 compteurs par an.

Diamètre	Nombre en 2022	Nombre en 2023	Nombre en 2024
15	14 22	1510	1625
20	72	73	111
Autres	42	41	61
Total	1536	1624	1797



9. Bornes de puisage

Afin de maîtriser l'utilisation intempestive des poteaux incendie et de limiter les prélèvements non comptabilisés, le SIEP dispose de 11 bornes de puisage.

Les bornes de puisage fonctionnent à l'aide de cartes prépayées, disponibles pour les collectivités et les entreprises.

Le service exploitation assure la maintenance de ces bornes de puisage.

C. Travaux

Le service travaux (service TP) assure la continuité de service du réseau de distribution.

Il est constitué de 2 équipes de deux personnes.

Chaque équipe dispose d'un camion benne de 3.5 tonnes et d'un attelage équipé d'une mini-pelle de 1.8 tonne et d'un compresseur générateur permettant en toute autonomie de faire fonctionner les équipements électriques et pneumatiques. Cet ensemble permet de faire face à toutes les interventions de terrassement et de réparation.

Les activités du service travaux sont plurielles.

1. Réparations de fuites sur conduites et de casses sur branchements publics

En 2024, le service TP a réalisé 42 interventions de réparation sur réseau et sur branchements.

	2022	2023	2024
Réparations	49	23	42

2. Gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

La gestion patrimoniale consiste au remplacement des équipements de réseau, en particulier les vannes de sectionnement et les purges.

	2022	2023	2024
Vannes	3	4	33
Purges	16	6	10

3. Travaux neufs et reprises de branchements

	2022	2023	2024
Réalisation branchements neufs	89	68	59
Réfection branchements plomb	41	31	42
Réfection branchement PEBD	18	29	10

Réfection branchement PVC	3	4	2
---------------------------	---	---	---

Nature du branchement	Nombre		
	2022	2023	2024
PEHD	12 660	12918	13223
PEBD	5 531	5453	5379
Plomb	1 605	1514	1432
Inconnu	428	416	391
PVC	418	417	424
Fonte	173	174	173
Acier	80	75	64
Fer galvanisé	176	177	174
Cuivre	44	43	33
TOTAL	21 115	21187	21293

82 branchements plomb ont été repris en 2024, par le service TP, et dans le cadre des travaux de renouvellement de réseau.

Au 31/12/2024, il reste 1432 branchements plomb.

4. Travaux neufs DECI

En 2024, le service TP a réalisé 5 poteaux et bornes incendie sur devis, à la demande des communes.

	2022	2023	2024
Travaux neufs DECI	2	15	5

D. Clientèle

1. L'accueil

Le service clientèle assure l'accueil physique, téléphonique et électronique des abonnés.

Le SIEP se fait fort de maintenir l'accueil physique et téléphonique au siège, au plus proche de ses abonnés. En 2024, le service clientèle a accueilli pas moins de 2621 abonnés au siège.

2. Le contrat abonnement

Le services clientèle a enregistré 1397 contrats et 1664 mutations.

3. La facturation

Le service clientèle joue un rôle pivot dans l'organisation de la relève annuelle et bien entendu dans la facturation bi annuelle des consommations d'eau. En 2024, ce sont 34 121 factures d'eau qui ont été adressées aux abonnés du SIEP.

Volumes facturés (m³)	2022	2023	2024
-----------------------	------	------	------

Abonnés domestiques	2 084 141	2 101 122	2 077 748
Mousline	507 470	588 350	474 870
SIAEP Pierreponts	19 087	18 306	18 681
Bornes MONECA	15 653	16 390	14 430

4. Le service aux abonnés

Depuis le passage en régie du SIEP du Santerre en 2015, le service clientèle a développé de nombreux outils au service des abonnés comme la mensualisation adoptée par près d'1 abonné sur 2, la dématérialisation des contrats pour faciliter l'emménagement des nouveaux abonnés, la e-facture qui permet à l'abonné de recevoir une facture dématérialisée sur son espace abonné.

Chaque abonné peut également créer son espace abonné depuis le site internet du SIEP. Il pourra gérer ses factures ; paiement en ligne, consultation de l'historique des factures, suivre ses consommations, transmettre l'index de son compteur, faire les démarches en ligne comme la résiliation, le changement de situation, la souscription au prélèvement automatique ou mensuel et l'adhésion à la e-facture.

	2022	2023	2024
Abonnés mensualisés	8 775	9 003	9 233
Abonnés e-facture	1 737	2 237	2 614

5. Planification des interventions techniques

Le service clientèle assure la planification des Interventions de proximité relatives à l'environnement compteur : relève, renouvellement, contrôle d'index ...

Le service clientèle veille également à la programmation des interventions chez les abonnés qui n'ont pas été relevés depuis plus de deux (2) ans. 117 contrôles « accessibilité » ont été réalisés en 2024.

6. Fuites

a) Loi Warsmann

78 demandes d'écêtements sont parvenues au SIEP.

48 d'entre elles ont été accordées -répondant aux critères de la loi Warsmann- pour un volume total de 30 762 m³.

b) Médiation de l'eau

7 dossiers portés par les abonnés devant le médiateur de l'eau ont été clos en 2024.

E. Comptabilité et ressources humaines

1. Gestion institutionnelle

Le service comptabilité veille à la bonne tenue des **bureaux et comités syndicaux** qui se réunissent à minima 4 fois par an et à l'occasion desquels se vote notamment le prix de l'eau. Il rédige les délibérations prises, qu'il transmet au contrôle de la légalité, et les comptes-rendus.

2. Gestion comptable

Le service comptabilité a la charge de l'**élaboration et de l'exécution du budget** du SIEP. Dans le cadre du budget voté par le comité syndical, le service comptabilité règle les dépenses et encaisse les recettes de fonctionnement et d'investissement via la Trésorerie.

En lien avec le service RH, le service comptabilité calcule et saisit les déclarations sociales et fiscales.

Le service assure également le **suivi quotidien de la régie d'avances et de recettes**. Cette particularité du SIEP permet aux abonnés de régler leur facture d'eau au guichet, et au SIEP de rembourser aux abonnés les éventuels trop-perçus. Passé un délai de 90 jours, le recouvrement des factures d'eau est assuré par la Trésorerie.

Au-delà du cadre budgétaire et comptable propre à une collectivité, le SIEP est également une entreprise qui a obligation de dégager des excédents. **Ces excédents servent à entretenir et renouveler le patrimoine du SIEP.**

3. Commande publique

Le service, communément appelé **service « marchés »**, a vocation à répondre aux besoins du SIEP, marchés de travaux, de fournitures ou de services, dans le plus grand respect du code de la commande publique.

Au-delà d'un montant de quarante mille euros, les achats sont validés par la **commission d'appel d'offres** composée de 5 élus désignés par le comité syndical.

Les achats inférieurs à quarante mille euros, signés par le Président, sont rapportés en Comité syndical.

Le service « marchés » assure également la **maîtrise d'œuvre sur tous les travaux de réhabilitation** des réseaux d'adduction d'eau potable et des réservoirs du SIEP, depuis la construction de Dossier de Consultation des

Entreprises, en passant par le suivi des travaux, jusqu'à leur réception.

Avec plus de **deux millions d'euros d'achats par an**, principalement en travaux et fournitures, le service « marchés » participe à la maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement.

4. Gestion des ressources humaines

Le SIEP présente la particularité d'employer des agents de la fonction publique mais également, depuis le passage en régie en 2015, essentiellement des agents de droit privé.

Le SIEP c'est aujourd'hui 28 agents dont 26 à temps-plein.

Le service RH assure avec la rigueur qu'impose l'exercice, la gestion des paies, des congés, la rédaction des contrats de travail, les déclarations sociales. Cette liste est loin d'être exhaustive. Elle illustre le spectre des compétences requises.

La complexité de l'environnement RH impose au service une veille réglementaire continue.

Le SIEP a mis en place un Comité Social et Economique (CSE). Le CSE est une instance de représentation du personnel dans l'entreprise. Il réunit délégués du personnel et représentants de l'employeur au premier rang desquels figure le Président du SIEP. Les salaires, la promotion de la santé, de la sécurité et les conditions de travail sont autant des questions abordées lors des réunions du CSE. Ces échanges participent d'une meilleure compréhension mutuelle et font progresser collectivement le SIEP.

Au regard de ses obligations, mais surtout des enjeux, le service RH va renforcer son action sur le volet « Santé et Sécurité au travail » en mobilisant le temps nécessaire.

Le service RH travaille également au développement des compétences internes et individuelles des agents au travers d'un **plan de formation** auquel le SIEP a consacré **24 445 €** en 2024.

5. Faits marquants

Enfin, le service RH en lien direct avec la direction et le Président du SIEP, porte auprès de l'URSSAF, le dossier de réduction générale des cotisations patronales, ex-réduction FILLON.

F. Etudes et travaux



1. Etudes et travaux réalisés en 2024

Le SIEP a renouvelé 4121 ml de réseau et 289 branchements dans le cadre d'un marché à bons de commande et dans le cadre d'appels d'offres.

Commune	Rue	Linéaire renouvelé (ml)	Nombre de branchements réhabilités
Arvillers	Faubourg Saint Antoine	261	19
Moreuil	Rue Jean Catelas	155	15
Le Hamel	Rue de Villers	130	16
Nesle	Rue des Résistants	796	54
Maucourt	Rue de l'église	117	7
Harbonnières	Rue Perdu	168	13
Marché à bons de commande		1627	124

Commune	Rue	Linéaire renouvelé (ml)	Nombre de branchements réhabilités
Languevoisin Quichery	Grande rue, Billancourt et Vaux	598	39
Démuin	Grande rue	543	18
Rethonvillers	Hameau de Sept Fours	471	18
Marchélepot-Misery	Rue de Nesle et Tour des Haies	424	35
Méharicourt	Rue de Rosières	458	55
Appel d'offres		2494	126

2. Commande publique – Avis d'appel public à la concurrence

Localisation, nature des travaux	Attributaire	Montant € HT
Rethonvillers, hameau de sept fours et Marchélepot, Tour des Haies	Adducteam	239 972,00
Méharicourt, rue de Rosières	Sturno	174 399,50
Fourniture de canalisations et de raccords en PEHD pour les réseaux et les branchements d'eau potable	La Samaritaine	37 339,79
Fourniture de pièces et raccords en LAITON pour les réseaux et les branchements d'eau potable	Christaud	148 528,83
Fourniture de canalisations et de raccords en fonte - LOT A "CANALISATIONS ET RACCORDS"	SEITP	68 162,86
Fourniture de raccords à brides, manchons, vannes, pièces de protection de réseaux, cliers de branchements et accessoires en fonte pour les réseaux d'eau potable	Busca	195 621,10
Guillaucourt rue de la Gare et Le Quesnel rue Jeanneton, Hangest et Pautre	Sturno	334 819,50
Fourniture de bouches, poteaux incendie et accessoires de fontainerie	Bayard	62 658,39

G. Sécurité

En 2023, le SIEP a révisé son **document unique d'évaluation des risques professionnels** (DUERP) dans lequel sont recensés et évalués les risques présents dans l'entreprise. La démarche s'inscrit dans le cadre de l'obligation générale du SIEP d'**assurer la sécurité et de protéger la santé** des salariés.

La mise en application des mesures du DUERP révisé a débuté en 2024.

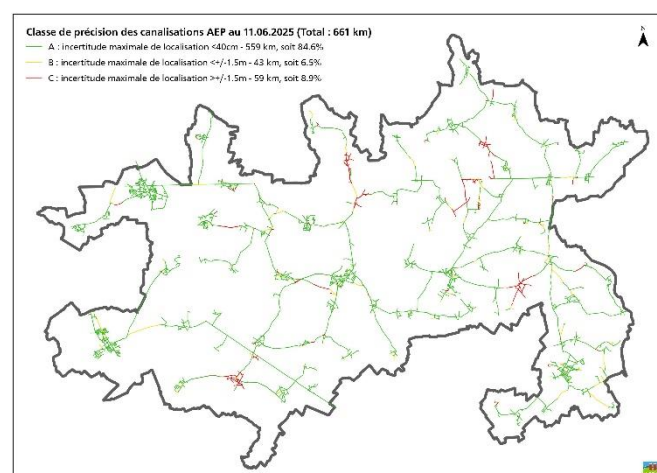
En matière de sécurité, le SIEP veille également à l'actualisation des diverses habilitations (CACES, habilitation électrique, habilitation chlore ...).

H. Services supports

1. Cartographie

Avec la cartographie, le SIEP s'est doté d'un outil dont l'enjeu au passage en régie était considérable : cartographier l'ensemble des réseaux avec un niveau de précision inférieur à 40 cm.

Aujourd'hui, 100% du linéaire est cartographié, 84,6% avec un niveau de précision en classe A, inférieur à 40 cm. La validation du tracé des réseaux passe par des contrôles de terrain du service exploitation et au moyen d'un outil de localisation géospatiale.



La cartographie travaille également en étroite collaboration avec la direction et le service qualité de l'eau, auxquels il apporte un outil d'aide à la décision.

Le travail conjoint des services cartographie et informatique a permis de développer des outils numériques connectés qui permettent aux agents de terrain de consulter les plans des réseaux sur tablettes et téléphones mobiles.

Enfin, le service cartographie, par la richesse de la base de données, et l'enregistrement des interventions sur réseaux, participe à la gestion patrimoniale du SIEP.

2. Informatique

Le service informatique, désormais externalisé, assure le bon fonctionnement du parc informatique ainsi que de l'infrastructure réseau. Il réalise l'installation et la maintenance des différents éléments qui les composent.

Des applications métier ont été développées pour répondre aux besoins des différents services du syndicat. Parmi les outils développés, les outils numériques connectés qui permettent aux agents de terrain de consulter les plans des réseaux et la gestion des stocks

qui permet entre autres choses de déclencher des commandes automatiques et éviter la rupture de stock.

La sécurité reste l'une des tâches les plus importantes. L'ensemble des bâtiments, une protection antivirale sur les outils informatiques ont ainsi été mis en place. L'infrastructure serveur virtualisée en redondance pare aux éventuelles pannes. La mise en place d'un process de sauvegarde chiffré interne et externalisé mais aussi les conseils de prévention auprès des collègues contribuent à renforcer la robustesse des outils informatiques.

Le rôle de Délégué à la Protection des données (DPO) et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et les lois relatives à l'informatique sont assurés par le prestataire informatique du SIEP.

En étroite collaboration avec le service production, les deux services assurent la configuration, l'installation et la maintenance de la sécurisation des différents sites du SIEP du Santerre ainsi que de la télégestion.

3. Entretien des espaces verts

Le service espaces verts est un service support dont le SIEP s'est doté au passage en régie avec pour objectif d'entretenir les 63 000 m² de surfaces enherbées et 5000 ml de clôtures des différents sites de production et de stockage du SIEP.

L'entretien et les aménagements paysagers réalisés par le service espaces verts participent à véhiculer une image positive du SIEP.

A titre accessoire, le service veille à la surveillance des sites et au respect des prescriptions attachées aux périmètres de protection des captages.

Le service a également en charge la gestion des 8 hectares boisés que le SIEP a en propriété pour la protection de la ressource.



III. Les moyens financiers

A. La facture d'eau

1. Structure tarifaire

Le tarif de l'eau comprend :

a) Pour le SIEP

- Une **partie fixe** ; qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation ;
- Une partie proportionnelle ; assise sur la consommation d'eau. C'est la **redevance eau**.

b) Taxes et redevances

- Des redevances prélevées pour le compte de l'agence de l'eau Artois Picardie : redevance prélèvement sur la ressource, redevance pour pollution domestique, redevance pour modernisation des réseaux de collecte ;
- La TVA, au taux réduit de 5.5%, perçue sur le montant hors taxes de la facture
- Le cas échéant, une redevance assainissement collectif prélevée pour le compte de la collectivité en charge de l'assainissement collectif ;

L'ensemble des tarifs SIEP est revu annuellement au 1^{er} janvier. Les tarifs sont votés par le Comité syndical du SIEP.

Le montant de la redevance eau est déterminé en fonction des charges d'exploitation du service et des investissements.

Les tarifs des prestations du SIEP est également revu annuellement.

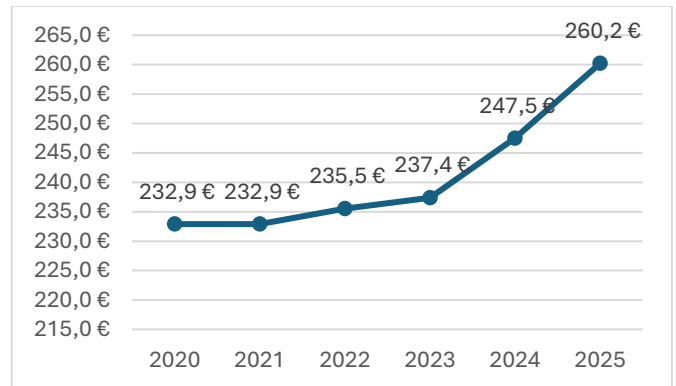
2. Facture 120 m³

La facture d'eau résulte de l'addition des différents éléments. Le prix de l'eau est communément exprimé sur la base d'une facture de 120 m³, ramenée au m³.

a) Evolution 2024/2025

- Part fixe : inchangée à 42 € HT (compteurs de 15 et 20) ;
- Redevance eau : +0.03 € à 1.20 € HT /m³ ;
- Redevance prélèvement : inchangée à 0.085 € HT/ m³ ;

- (1) Redevance sur la consommation d'eau ; 0.40 € HT/ m³ ;
- (1) Redevance performance des réseaux d'eau potable : 0.02 € HT/m³ ;
- TVA : 5.5%.



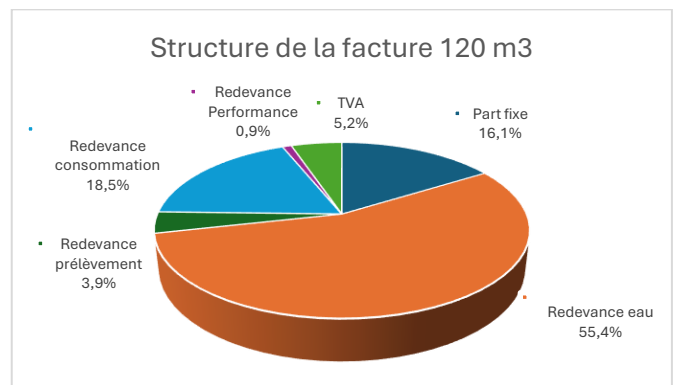
b) Prix de l'eau au 1^{er} janvier 2025

La réforme de redevances de l'Agence de l'Eau entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025. Les factures d'eau émises à compter de cette date comporteront les tarifs des nouvelles redevances (1)

Le montant au 1^{er} janvier 2025 de la facture d'eau 120 m³ s'élève à 260.16 € TTC, soit 2.168 € TTC/ m³.

c) Structure de la facture 120 m³

	Montant (€)
Part fixe	42
Redevance eau	144
Redevance prélèvement	10.2
Redevance consommation	48
Redevance performance	2.4
TVA	13.56
Total	260.16 € TTC



B. Les produits d'exploitation

Le tableau ci-dessous reprend de façon synthétique les comptes administratifs 2022 - 2024.

Il illustre l'évolution des recettes de gestion du service (hors redevances agence de l'eau, hors écriture d'ordre).

(en € HT)	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Atténuations de charges	103 220	125 803	72 561
Ventes d'eau aux abonnés	2 306 875	2 363 437	2 416 150
Autres ventes d'eau (Mousline)	166 385	293 776	299 562
Location de compteurs (Part fixe)	922 383	1 103 347	1 113 861
Autres prestations de services (Branchements neufs ...)	411 541	398 348	312 057
Produits divers (	101 228	45 979	99 507
Σ Recettes de gestion du service (hors produits financiers et exceptionnels)	4 011 633	4 330 691	4 313 699

Les recettes de gestion du service sont en hausse sous l'effet conjugué de ;

- La restructuration de la grille tarifaire de la part fixe en décembre 2022 (+191 K€) ;
- L'avenant à la convention de vente d'eau Mousline en mars 2022 (+ 133 K€). ;
- L'évolution du montant de la part variable (+ 0.07 € HT/m³),

et malgré une stagnation, voire une légère régression des volumes consommés.

C. Les charges d'exploitation

Le tableau ci-dessous reprend de façon synthétique les comptes administratifs 2022 - 2024.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des dépenses de gestion du service (hors redevances agence de l'eau, hors écriture d'ordre).

(en € HT)	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges à caractère général	949 291	1 028 003	1 057 020
Charges de personnel	1 658 049	1 597 512	1 564 076
Autres charges de gestion courante	35 880	40 269	67 888
Σ Charges de gestion du service (hors charges financières et exceptionnelles)	2 643 220	2 665 785	2 688 984

Les charges de gestion du service recouvrent toutes les dépenses nécessaires à l'activité du service.

Entre 2022 et 2024, ces charges sont globalement stables en dépit d'un contexte inflationniste.

D. Evolution des dépenses d'investissement

La politique du SIEP en matière de gestion patrimoniale porte l'accent sur le renouvellement des réseaux, des branchements et l'entretien des outils de production et de stockage.

Le SIEP réalise en régie les branchements neufs, le renouvellement des compteurs, la réhabilitation des branchements, et divers travaux de réseau.

Le tableau ci-dessous reprend les montants mandatés sur l'exercice pour le renouvellement des réseaux.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Renouvellement réseaux	2 227 297	1 734 934	1 330 179

E. Etat de la dette

1. Capital restant dû au 1^{er} janvier

Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 2 496 094.13 euros.

2. Annuités 2024

Emprunt en euro : 378 420.49 €

Autres emprunts : 36 086.49 €

Intérêts réglés à l'échéance : 52 077.71 €

ICNE : -4 068.86 €

Total annuité 2024 : 462 515.83 €

3. Durée d'extinction de la dette

Cet indicateur mesure l'encours total de la dette contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable, divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles – dépenses réelles).

Il exprime le nombre d'années d'exploitation théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 est très satisfaisant.

En 2024, ce ratio est de 1.4 an (contre 1.8 en 2023).

L'indicateur se situe à un niveau très satisfaisant.

IV. Les annexes

A. Les réservoirs de tête

Caix

Rénovés en 2010

Conduites : Adduction : Ø 300mm fonte

Distribution : Ø 250 mm, 300 mm et 350 mm fonte/inox

Alimentation : Captage Caix 1

Zone de distribution : UDI de Caix

Les réservoirs de Caix alimentent Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville-Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Méharicourt, Etinehem – Méricourt sur Somme, Proyard, Punhy, Puzeaux, Rosières en Santerre et Vauvillers

Guillaucourt

Rénovés en 2016

Conduites : Adduction : Ø 300mm inox/fonte

Distribution : Ø 200mm et 250 mm inox/fonte

Surpression : Oui - 3 pompes

Alimentation : Captages Caix 1 et Caix 3

Zone de distribution : UDI de Guillaucourt

Les réservoirs de Guillaucourt alimentent Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerre, Gentelles, Guillaucourt, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte-Warfusée, Le Hamel, Marcelcave, Villers-Bretonneux et Wiencourt-l'Équipée

Le Quesnel

Rénovés en 2014

Conduites : Adduction : Ø 300mm inox/fonte

Distribution : Ø 200 mm et 250mm inox/fonte

Surpression : Oui - 3 pompes vers le réseau

Alimentation : Captage Caix 3

Zone de Distribution : UDI de Le Quesnel

Les réservoirs de Le Quesnel alimentent Arvillers, Aubercourt, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Démuin, Folies, Fresnoy en Chaussée, Hangest en Santerre, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Mézières en Santerre,

Moreuil, Morisel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Erables, Vrely et Warvillers

Licourt

Rénovés en 2010

Conduites : Adduction : Ø 300mm inox/fonte

Distribution : Ø 300mm inox/fonte

Alimentation : Depuis les captages de Morchain

Zone de Distribution : UDI de Morchain

Les réservoirs de Licourt alimentent Ablaincourt-Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy-en-Santerre, Berny-en-Santerre, Bethencourt-sur-Somme, Brie, Chaulnes, Chuignes, Dompierre-Becquincourt, Epénancourt, Estrées-Deniecourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaine-les-Cappy, Foucaucourt-en-Santerre, Fresnes-Mazancourt, Frise, Hypercourt, Licourt, Lihons, Marcheipot-Misery, Mesnil-Bruntel, Morchain, Pargny, Soyecourt, Vermandovillers et Villers Carbonnel

B. Les réservoirs secondaires

Le Hamel

Rénové en 2020

Volume total : 100m³

Type : 1 mono cuve cylindrique semi enterrée

Conduites : Adduction : Ø 100 mm inox, Distribution : Ø 150 mm inox/fonte

Alimentation : Depuis les réservoirs de Guillaucourt

Zone de Distribution : Le Hamel



Méricourt sur Somme

Volume total : 100 m³

Type : mono cuve cylindrique semi enterré

Conduites : Adduction : Ø 80mm fonte - Distribution : Ø 125mm fonte

Alimentation : Depuis le réseau via Proyard et Rosières en Santerre

Zone de distribution : Méricourt sur Somme



Moreuil

Volume total : 2300 m³ : 2x900 m³ sur tour et 500 m³ semi enterré. Le semi enterré de 200 m³ a été déconstruit en 2020.

Type : Tour : Double cuve concentrique

Semi enterré (500 m³) : Mono cuve

Conduites : Tour : Adduction : Ø 200mm fonte, Distribution : Ø 200mm fonte

Relevage : Oui pour alimenter le réservoir sur tour 2 pompes 160 m³/h / 20 mCE

Alimentation : Depuis Villers aux Erables via les réservoirs de Le Quesnel

Zone de distribution : Moreuil et Morisel



Morisel

Volume total : 100 m³

Type : mono cuve cylindrique sur tour

Conduites :

Adduction : Ø 80mm fonte

Distribution : Ø 150mm fonte

Alimentation : Depuis le réseau via Moreuil

Zone de distribution : Morisel



Villers-Bretonneux

Rénové en 2022

Volume total : 1000 m³

Type : doubles cuves cylindriques sur tour

Conduites :

Adduction : Ø 250mm fonte

Distribution : Ø 300mm fonte

Alimentation : Depuis le réseau via Lamotte-Warfusée

Zone de distribution : Villers Bretonneux, Cachy et Gentelles



Chuignes

Volume total : 100m³

Type : 1 mono cuve cylindrique semi enterré

Conduites : Adduction : Ø 60mm fonte, Distribution : Ø 150mm fonte

Alimentation : depuis le réseau via Foucaucourt en Santerre

Zone de distribution : Commune de Chuignes



Chaulnes

Rénové en 2020

Volume total : 800m³ (300m³ sur tour + 500m³ semi enterré rénové en 2020)

Type : 2 mono cuves cylindriques

Conduites : Adduction : Ø 150mm inox

Distribution : Ø 150mm inox

Surpression : 4 pompes (30m³/h / 30mCE) vers le réseau
2 pompes de remplissage de la tour

Alimentation : Depuis le réseau via Chilly et Marchélepot

Zone de distribution : Chaulnes, Lihons, Omiécourt et Pertain



Démuin

Volume total : 150 m³

Type : 1 mono cuve cylindrique semi enterré

Conduites : adduction calorifugée équipée :

- D'un robinet à flotteur
- D'une vanne électrique qui permet le remplissage

Alimentation : Depuis le réseau via les réservoirs de Le Quesnel

Zone de distribution : Commune de Démuin et Aubercourt



Brie

Rénové en 2014

Volume total : 170 m³

Type : mono cuve cylindrique sur tour

Conduites :

Adduction : Ø 100mm fonte

Distribution : Ø 100mm fonte

Alimentation : via Villers-Carbonnel

Zone de distribution : Brie et Mesnil-Bruntel



Lihons

Réservoir de 150m³ sur tour. Cet ouvrage n'est actuellement plus utilisé.

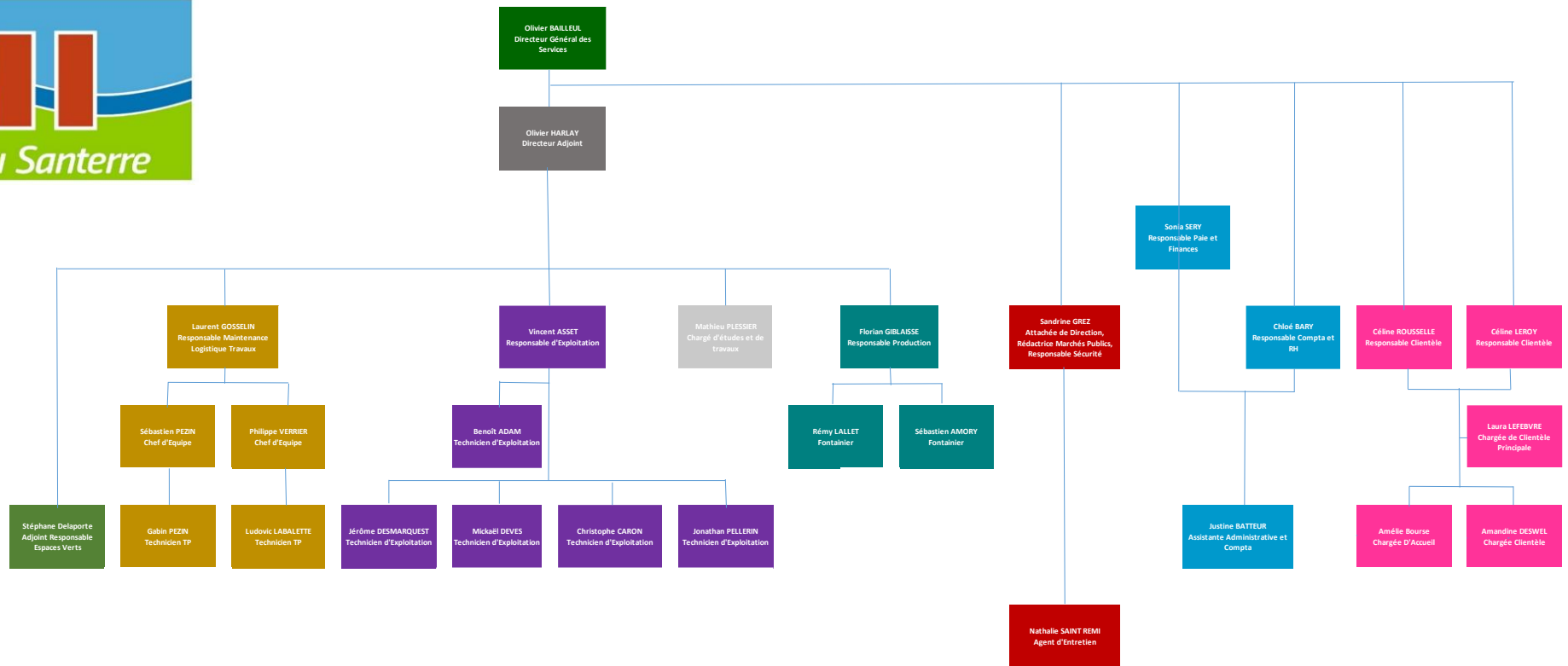


Dompierre-Becquincourt

Réservoir 300 m³ sur tour. Cet ouvrage est en vente.

C. Organigramme SIEP

ORGANIGRAMME 2025



Organigramme au 01/06/2025

D. Récapitulatif des données de pompage et de consommation

Récapitulatif des données de pompage et de consommation - 2024		Général	UDI				
			Caix	Guillaucourt	Le Quesnel	Morchain	Potte
Nombre de communes du SIEP		87	14	12	18	33	10
Nombre de communes du SIEP - En tenant compte des regroupements (communes nouvelles)		84	14	12	18	30	10
Longueur du réseau en Km (1)		661	109,23	123,28	139,59	224,49	64,52
Longueur en M de réfection ou création de réseau		4 121	575	298	959	424	1 865
Longueur en M de réseau abandonné		2 374	1 505	78	192	310	289
Volume consommé autorisé (6)	Volume comptabilisé (sans Sitpa) (2)	2 118 252	301 534	516 840	531 521	538 167	230 190
	Volume de service (3)	10 210	1 484	2 426	2 677	3 110	513
	Borne de puisage (4)	15 924	1 507	4 589	475	7 048	2 305
	Sitpa (5)	517 220	517 220				
	TOTAL (6)	2 661 606	821 745	523 855	534 673	548 325	233 008
Volume produit (7): Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée.		Stations de Caix1, Caix 3, Morchain et Potte	3 191 234	826 412	681 173	746 013	670 085
Volume importé (ou acheté en gros) (8): Volume d'eau acheté à un client extérieur au périmètre du contrat Guerbigny		Guerbigny	38 993		38 993		
Volume exporté (ou vendu en gros) (9) : Volume d'eau produit délivré à un client extérieur au périmètre du contrat.	Guerbigny	39 066			39 066		
	Pierrepont	18 681			18 681		
Volume comptabilisé (2 + 4 + 5): Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros.		2 651 396	820 261	521 429	531 996	545 215	232 495
Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment : l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs, l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites, l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux + l'eau des essais défense incendie avec estimation		10 210	1 484	2 426	2 677	3 110	513
Rendement en % (6) + (9) / (7) + (8) * 100 = Volume consommé autorisé + Volume exporté + Volume vendu en gros / Volume produit + Volume importé		84,18	99,44	76,9	75,47	81,83	87,09
Calcul de ILC (2) + (4) + (5) / 365 J / (1) (indice linéaire de consommation en M3 / J / Km) = volume comptabilisé / 365 jours / Longueur du réseau Type de réseau		10,99	20,57	11,59	10,44	6,65	9,87
	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Rural	Rural	
Calcul de ILP (7) - (6) / (1) / 365 J (indice linéaire de perte en M3 / Km / J) = Volume mis en distribution - Volume consommé autorisé / Longueur en Km du réseau / 365 jours		2,19	0,12	3,5	4,15	1,49	1,47
Catégorie de réseau		Bon	Bon	Acceptable	Acceptable	Bon	Bon

E. Tarifs 2023

		TVA
Redevance eau Abonnés ordinaires Bornes de puisage	1.17 € HT/m ³ 0.92 € HT/m ³ (01/01/2024)	5.5%
Part fixe Compteurs ø 15 à 20 mm Compteurs ø 25 mm Compteurs ø 30 mm Compteurs ø 40 mm Compteurs ø 50 mm Compteurs ø 60 mm Compteurs ø 65 mm Compteurs ø 80 mm Compteurs ø 100 mm	42 117 168 299 467 672 789 1195 1867	5.5%
Redevances agence de l'eau Pollution Prélèvement	0.35 € HT/m ³ 0.085 € HT/m ³	5.5%
Prestations diverses Ouverture/Fermeture Sans déplacement Avec déplacement Jaugeage compt. 15-20 Etalonnage	28 € HT 45 € HT 97 € HT BPU	10%
Branchements Sur devis établi sur la base du bordereau des prix unitaires (BPU)	BPU	20%
DECI Contrôle débit pression + rapport de contrôle	70 € HT	20%
Pénalités Vol d'eau compteur Vol d'eau poteau incendie	1000 € 1500 €	...

F. Tarifs 2024

		TVA
Redevance eau Abonnés ordinaires et bornes de puisage	1.20 € HT/m ³ (01/01/2025)	5.5%
Part fixe Compteurs ø 15 à 20 mm Compteurs ø 25 mm Compteurs ø 30 mm Compteurs ø 40 mm Compteurs ø 50 mm Compteurs ø 60 mm Compteurs ø 65 mm Compteurs ø 80 mm Compteurs ø 100 mm	42 117 168 299 467 672 789 1195 1867	5.5%
Redevances agence de l'eau Consommation Performance Prélèvement	0.40 € HT/m ³ 0.02 € HT/m ³ 0.085 € HT/m ³	5.5%
Prestations diverses Ouverture/Fermeture Sans déplacement Avec déplacement Jaugeage compt. 15-20 Etalonnage	28 € HT 45 € HT 97 € HT BPU	10%
Branchements Sur devis établi sur la base du bordereau des prix unitaires (BPU)	BPU	20%
DECI Contrôle débit pression + rapport de contrôle	70 € HT	20%
Pénalités Vol d'eau compteur Vol d'eau poteau incendie	1000 € HT 1500 € HT	20%

G. Les indicateurs de performance

1. Indicateurs réglementaires 2024

a) Abonnés

Prix du service au m³

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

2.168 €
TTC/m³



Nombre d'habitants desservis

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

42 927
habitants
desservis

Taux de réclamations

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

2.69
pour 1000
abonnés



Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable.

100%



Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés

Engagement de service sur le délai d'ouverture d'un branchement neuf (hors réalisation) ou existant. Cet engagement est repris soit dans le règlement de service, soit dans le contrat de l'opérateur.

2 jours

Fréquence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

2.06
pour 1000
abonnés



Renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements

0.53%



Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

110/120



b) Réseau

Pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

2.19
m³/km/j



Rendement du réseau de distribution

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

84.18%



Volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

2.15
m³/km/j



c) Gestion financière

Durée d'extinction de la dette

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

1.4
année



Taux d'impayés sur les factures d'eau

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure

2.99%



l'efficacité des mesures de recouvrement. Le taux d'encaissement en régie est de 88.85%

Montant des actions de solidarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

0.0172 €
TTC/m³



d) Qualité de l'eau

Conformité physico chimique de l'eau au robinet

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant.

53%



Conformité microbiologique de l'eau au robinet

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.

100%



Protection de la ressource en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

80%



H. Qualité de l'eau distribuée

Quelles sont les normes applicables aux pesticides et leurs métabolites dans l'eau potable ?

Des limites de qualité différentes s'appliquent selon que le métabolite est considéré (1) pertinent ou (2) non pertinent dans l'eau potable.

(1) Pour les pesticides dans l'eau au robinet du consommateur, la limite réglementaire de qualité est fixée à 0,10 µg/L par substance individuelle et à 0,50 µg/L pour le total des pesticides quantifiés.

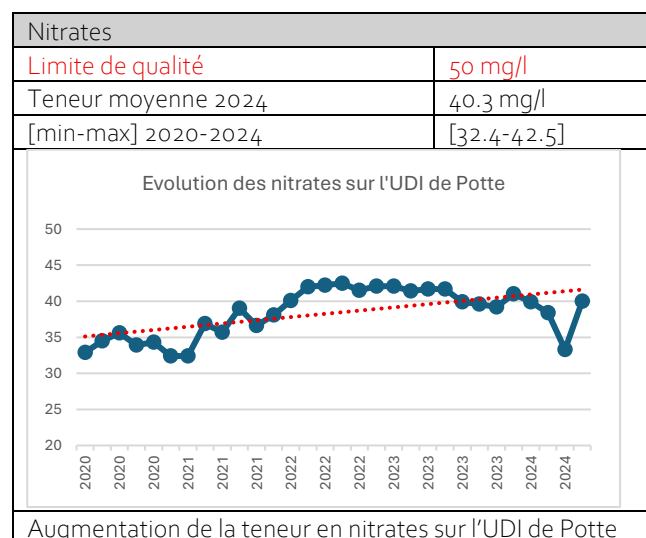
La limite de 0,1 µg/L a été définie en 1980 pour l'établissement de la première directive européenne concernant l'eau potable (directive 80/778/CEE). Le dosage des pesticides dans les eaux n'était alors pas aisé et la limite de détection de ces molécules dans l'eau était de l'ordre de 0,1 µg/L. Ainsi, la limite de qualité à 0,1 µg/L équivalait à une « absence dans l'eau » de ces contaminants.

Ces limites de qualité des pesticides et de leurs métabolites ne sont pas fondées sur une approche toxicologique et n'ont donc pas de signification sanitaire, c'est à dire qu'il n'y a pas forcément un risque pour la santé si la norme est dépassée. Elles ont été fixées dans un objectif de protection de la ressource.

En cas de dépassement, l'ARS examine la situation sanitaire pour la molécule en question, en comparant sa concentration aux valeurs sanitaires établies par l'ANSES. Si cette valeur sanitaire, plus élevée que la limite réglementaire de qualité de 0,1 µg/L, est respectée, l'eau peut continuer à être consommée sans restriction pendant une période dérogatoire. Ainsi, lorsque la concentration en pesticide est supérieure à la limite réglementaire de qualité mais inférieure à sa valeur sanitaire, l'eau ne présente pas de risque pour la santé du consommateur ; aucune restriction d'usage de l'eau n'est prononcée. Des actions correctives sont toutefois demandées à l'exploitant dans un délai contraint.

(2) Concernant les métabolites non pertinents, aucune valeur limite dans l'eau potable n'est proposée par l'Europe. Dans son avis du 30 janvier 2019, l'Anses a ainsi proposé une valeur de « vigilance » de 0,9 µg/L dans l'eau potable comme seuil d'action pour les métabolites classés comme non pertinents.

UDI de Potte (alimentée par le forage de Potte)



Total des pesticides	
Limite de qualité	0.5 µg/l
Teneur maxi. 2024	2.318
[min-max] période 2020-2024	[0.007-2.318]

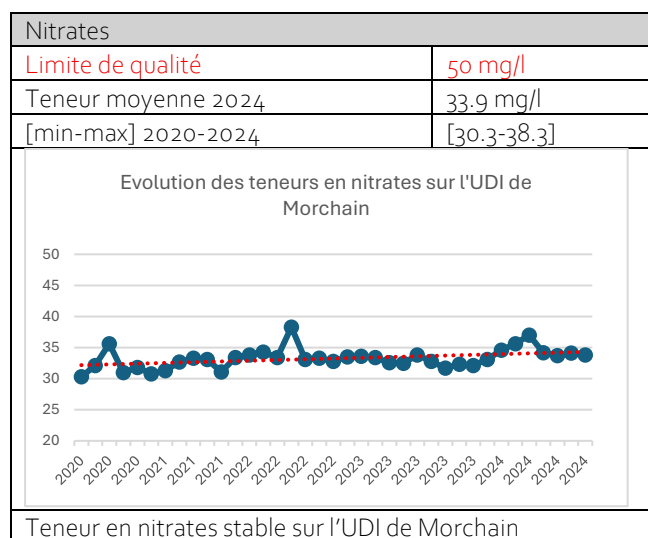
Pesticides et métabolites pertinents	
Valeur sanitaire transitoire	3 µg/l
Chloridazone desphényl	
Teneur maxi. 2024	1.807 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.220-1.807]
Chloridazone méthyl desphényl	
Teneur maxi. 2024	0.511 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.064-0.552]
Chlorothalonil R471811	
Teneur maxi. 2024	0.911 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.597-0.911]

Pesticides et métabolites non pertinents	
Valeur de « vigilance »	0.9 µg/l
Chlorothalonil R471811	
Teneur maxi. 2024	1.807 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.220-1.807]

Plomb	
Limite de qualité	10 µg/l
Teneur moyenne 2024	7.5 µg/l
[min-max] 2020-2024	[0.8-7.5]

Perchlorates	
Recommandations	< 15 µg/l (< 4 µg/l pour les nourrissons de moins de 6 mois)
Teneur moyenne 2024	11 µg/l
[min-max] 2020-2024	[10-11]

UDI de Morchain (alimentée par les forages de Morchain)



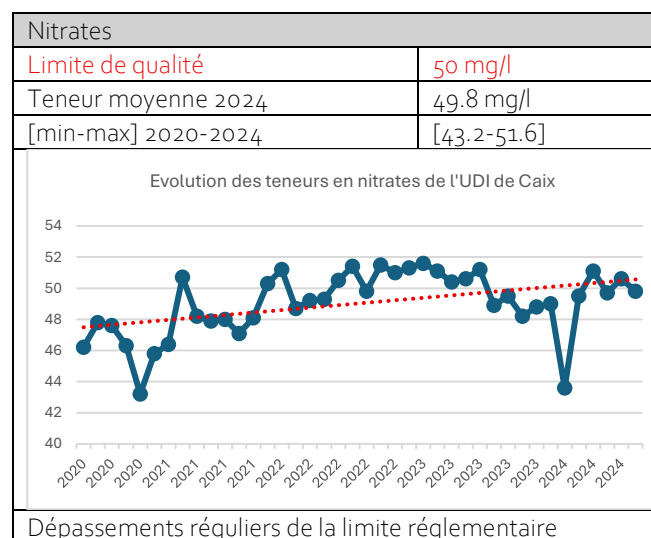
Total des pesticides	
Limite de qualité	0.5 µg/l
Teneur maxi. 2024	1.284
[min-max] période 2020-2024	[0.06-1.284]

Pesticides et métabolites pertinents	
Valeur sanitaire transitoire	3 µg/l
Chloridazone desphényl	
Teneur maxi. 2024	0.832 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.150-0.931]
Chloridazone méthyl desphényl	
Teneur maxi. 2024	0.338 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.169-0.338]
Chlorothalonil R471811	
Teneur maxi. 2024	0.330 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.129-0.330]

Plomb	
Limite de qualité	10 µg/l
Teneur moyenne 2024	3.6 µg/l
[min-max] 2020-2024	[0.5-17]
Teneur max. = installations intérieures abonné	

Perchlorates	
Recommandations	< 15 µg/l (< 4 µg/l pour les nourrissons de moins de 6 mois)
Teneur moyenne 2024	7.2 µg/l
[min-max] 2020-2024	[6.5-7.2]

UDI de Caix (alimentée par F1-3 et F1-4 de Caix 1)



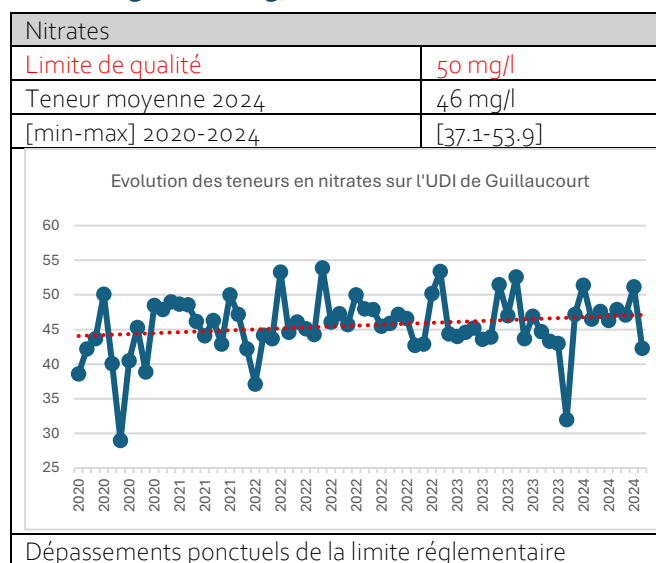
Total des pesticides	
Limite de qualité	0.5 µg/l
Teneur maxi. 2024	1.955 µg/l
[min-max] période 2020-2024	[0.07-3.313]

Pesticides et métabolites pertinents	
Valeur sanitaire transitoire	3 µg/l
Chloridazone desphényl	
Teneur maxi. 2024	1.311 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.350-1.820]
Chloridazone méthyl desphényl	
Teneur maxi. 2024	0.338 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.135-0.458]
Chlorothalonil R471811	
Teneur maxi. 2024	1.274 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.322-1.442]

Plomb	
Limite de qualité	10 µg/l
Teneur moyenne 2024	1.1 µg/l
[min-max] 2020-2024	[0.6-10.6]
Teneur max. = installations intérieures abonné	

Perchlorates	
Recommandations	< 15 µg/l (< 4 µg/l pour les nourrissons de moins de 6 mois)
Teneur moyenne 2024	7.4 µg/l
[min-max] 2020-2024	[6.4-7.4]

a) UDI de Guillaucourt (alimentée par F1-1 et F1-2 de Caix 1 et F3-1 de Caix 3)



Total des pesticides	
Limite de qualité	0.5 µg/l
Teneur maxi. 2024	1.656 µg/l
[min-max] période 2020-2024	[0.029-4.379]

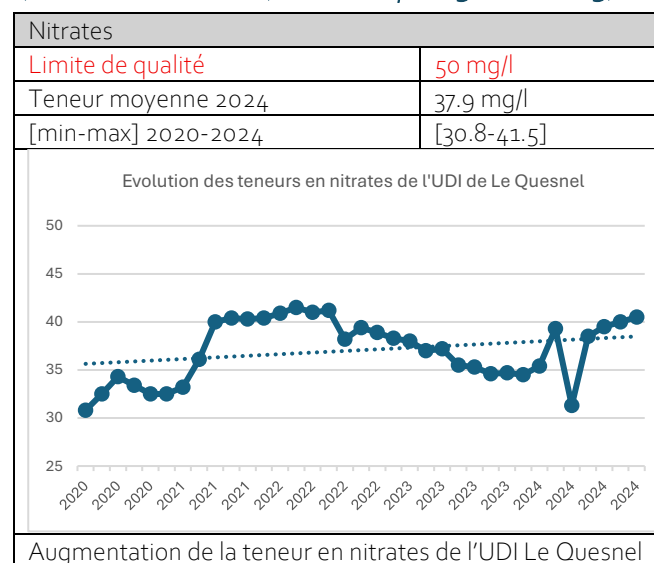
Pesticides et métabolites pertinents	
Valeur sanitaire transitoire	3 µg/l
Chloridazone desphényl	
Teneur maxi. 2024	0.971 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.280-2.958]
Chloridazone méthyl desphényl	
Teneur maxi. 2024	0.323 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.080-0.458]
Chlorothalonil R471811	
Teneur maxi. 2024	1.261 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.322-1.261]

Plomb	
Limite de qualité	10 µg/l
Teneur moyenne 2024	3.35 µg/l
[min-max] 2020-2024	[0.7-19.3]

Perchlorates	
Recommandations	< 15 µg/l (< 4 µg/l pour les nourrissons de moins de 6 mois)
Teneur moyenne 2024	7.4 µg/l
[min-max] 2020-2024	[6.5-7.4]

b)

c) UDI de Le Quesnel (alimentée par F3.2 de Caix 3)



Total des pesticides	
Limite de qualité	0.5 µg/l
Teneur maxi. 2024	1.777 µg/l
[min-max] période 2020-2024	[0.012-1.862]

Pesticides et métabolites pertinents	
Valeur sanitaire transitoire	3 µg/l
Chloridazone desphényl	
Teneur maxi. 2024	1.721 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0-1.721]
Chloridazone méthyl desphényl	
Teneur maxi. 2024	0.481 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0-0.481]
Chlorothalonil R471811	
Teneur maxi. 2024	0.678 µg/l
[min-max] 2021-2024	[0.215-0.678]

Plomb	
Limite de qualité	10 µg/l
Teneur moyenne 2024	5.8 µg/l
[min-max] 2020-2024	[0-15.7]

Perchlorates	
Recommandations	< 15 µg/l (< 4 µg/l pour les nourrissons de moins de 6 mois)
Teneur moyenne 2024	6.9 µg/l
[min-max] 2020-2024	[6.7-10]

I. Fiches de synthèse ARS

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : POTTE UDI

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieurs aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. De plus, cette eau ne respecte pas les recommandations en ions perchlorates (paramètre sans limite réglementaire). Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons de moins de 6 mois.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : C	

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : POTTE CAP F1, POTTE CAP F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 3983 personnes sur 10 communes (BILLANCOURT, BREUIL, LANGUEVOISIN-QUIQUERY, MARCHE-ALLOUARDE, MÉSIL-SAINTE-NICAISE, NESLE, POTTE, RETHONVILLERS, ROUY-LE-GRAND, ROUY-LE-PETIT). Le responsable des installations est : « SIEP DU SANTERRE ».	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 40,3 mg/L Valeur maxi : 41 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 25 % Nombre de substances recherchées : 263 Valeur maxi : 1,81 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r471811 et 1 autre(s)

Quelques conseils	
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
ADOUCEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 02/04/2025

UDI 080000616

FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	A : Bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,33 mg/L Valeur maxi : 0,33 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
PERCHLORATES Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Présence en quantité notable Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 11 microgramme/L Valeur maxi : 11 microgramme/L
DURETÉ Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.	Eau très dure Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 39,9 °f Valeur maxi : 40 °f

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MORCHAIN UDI

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieurs aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. De plus, cette eau ne respecte pas les recommandations en ions perchlorates (paramètre sans limite réglementaire). Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons de moins de 6 mois.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : MORCHAIN FORAGE DE SECOURS, MORCHAIN FORAGE PRINCIPAL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 9877 personnes sur 30 communes (ABLAINCOURT-PRESSOIR, ASSEVILLERS, BARLEUX, BELLOY-EN-SANTERRE, BERNY-EN-SANTERRE, BETHENCOURT-SUR-SOMME, BRIE, CHAULNES, CHUIGNES, DOMPIERRE-BEQUINCOURT, EPEANECOURT, ESTREES-DENIECOURT, ETERPIGNY, FAY, FLAUCOURT, FONTAINE-LES-CAPPY, FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE, FRESNES-MAZANCOURT, FRISÉ, HERBECOURT, HYPERCOURT, LICOURT, LIHONS, MARCHELEPOT-MISERY, MESNIL-BRUNTEL, MORCHAIN, PARGNY, SOYECOURT, VERMANDOVILLERS, VILLERS-CARBONNEL). Le responsable des install...	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 35 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 33,9 mg/L Valeur maxi : 34,6 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 33 % Nombre de substances recherchées : 184 Valeur maxi : 0,33 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés
	FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,283 mg/L Valeur maxi : 0,323 mg/L

Quelques conseils	
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
ADOUCEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/04/2025
UDI 08000615

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Présence en quantité notable Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 7,2 microgramme/L Valeur maxi : 7,2 microgramme/L
DURETÉ Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.	Eau très dure Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 37,3 °f Valeur maxi : 38 °f

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : CAIX-CAIX UDI

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieurs aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. De plus, cette eau ne respecte pas les recommandations en ions perchlorates (paramètre sans limite réglementaire). Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons de moins de 6 mois.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : CAIX F1.3 CAP, CAIX F1.4 CAP. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 7062 personnes sur 14 communes (CAIX, CHILLY, ÉTINHEM-MERICOURT, FOUQUES-COURT, FRAMERVILLE-RAINECOURT, HALLU, HERLEVILLE, MAUCOURT, MEHARICOURT, PROYART, PUNCHY, PUZEUX, ROSIERES-EN-SANTERRE, VAUVILLERS). Le responsable des installations est : « SIEP DU SANTERRE ».	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 49,8 mg/L Valeur maxi : 51,1 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 25 % Nombre de substances recherchées : 184 Valeur maxi : 1,31 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 2 autre(s)
	FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,221 mg/L Valeur maxi : 0,222 mg/L

Quelques conseils	
 CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
 ADOUCEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
 RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
 ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/03/2025

UDI 080000658

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Présence en quantité notable Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 7,4 microgramme/L Valeur maxi : 7,4 microgramme/L
DURETÉ Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.	Eau très dure Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 41,3 °f Valeur maxi : 42 °f

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : CAIX-GUILLAUCOURT UDI

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieurs aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. De plus, cette eau ne respecte pas les recommandations en ions perchlorates (paramètre sans limite réglementaire). Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons de moins de 6 mois.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : C	

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : CAIX F1.1 CAP, CAIX F1.2 CAP, CAIX F3.1 CAP. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 10834 personnes sur 12 communes (BAYONVILLERS, CACHY, CAYEUX-EN-SANTERRE, GENTELLES, GUILLAUCOURT, HAMEL (LE), HARBONNIÈRES, IGNAUCOURT, LAMOTTE-WARFUSEE, MARCELCAVE, VILLERS-BRETONNEUX, WIENCOURT-L'EQUIPEE). Le responsable des installations est : « SIEP DU SANTERRE ».	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIEP DU SANTERRE » qui assure l'exploitation du réseau.	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml A Bonne qualité Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 46 mg/L Valeur maxi : 47,6 mg/L C Dépassements réguliers de la limite réglementaire Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 184 Valeur maxi : 0,973 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r471888 et 2 autre(s)

Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
CHLORE  Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.	FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. PERCHLORATES Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.
ADOUCEUR  Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	A Bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,297 mg/L Valeur maxi : 0,314 mg/L
RÉSEAU PRIVÉ  Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	DURETÉ Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.
ABSENCE  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	Présence en quantité notable Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 7,4 microgramme/L Valeur maxi : 7,4 microgramme/L
Pour aller plus loin  Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	Eau très dure Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 40 °f Valeur maxi : 40,6 °f

Édité le 26/03/2025

UDI 08000657

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : CAIX-LE QUESNEL UDI

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieurs aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. De plus, cette eau ne respecte pas les recommandations en ions perchlorates (paramètre sans limite réglementaire). Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons de moins de 6 mois.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : CAIX F3.1 CAP, CAIX F3.2 CAP. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 10067 personnes sur 16 communes (ARVILLERS, BEAUCOURT-EN-SANTERRE, BEAUFORT-EN-SANTERRE, BOUCHOIR, FOLIES, FRESNOY-EN-CHAUSSEE, HANGEST-EN-SANTERRE, MEZIERES-EN-SANTERRE, MOREUIL, MORISEL, PLESSIER-ROZAINVILLERS (LE), QUESNEL (LE), ROUVROY-EN-SANTERRE, VILLERS-AUX-ERABLES, VRELY, WARVILLERS). Le responsable des installations est : « SIEP DU SANTERRE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIEP DU SANTERRE » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 24 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES A Bonne qualité Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 37,9 mg/L Valeur maxi : 40,5 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS C Dépassements réguliers de la limite réglementaire Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 33 % Nombre de substances recherchées : 184 Valeur maxi : 1,25 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 2 autre(s)

Quelques conseils	
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/03/2025
UDI 080000656

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	FLUOR A Très bonne qualité Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,251 mg/L Valeur maxi : 0,272 mg/L
---	--

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
PERCHLORATES Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Présence en quantité notable Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 6,9 microgramme/L Valeur maxi : 6,9 microgramme/L
DURETÉ Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.	Eau très dure Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 37,3 °f Valeur maxi : 38,6 °f

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.